



# DOULAINCOURT-SAUCOURT

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 11 DECEMBRE 2015



L'an deux mil quinze, le 11 décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 4 décembre 2015, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

#### **Etaient présents :**

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Mme Mauricette LOMBARD, MM. Raphaël BILLETTE, Jacky DUPONT, Mme Sabine FABRE, MM. Michel HUARD, Julien PATZOURENKOFF, Pascal POËTTE, Mme Françoise SIMON, M. Pierre THEVENOT

**Absents excusés :** M. David KHOËL  
Mme Maria-Luisa OTERO

**Procurations :** M. David KHOËL à M. Laurent MARRAS  
Mme Maria-Luisa OTERO à Mme Mauricette LOMBARD

**Assistait également :** Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre BAUDOIN

#### **Ordre du jour :**

- ▶ **1 Adoption du compte-rendu du Conseil du 06 novembre 2015**
- ▶ **2 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**
  - intercommunalité
  - évolution des Syndicats : SMICTOM, SITD, syndicat d'initiative des 3 vallées
- ▶ **3 Commission des travaux :**
  - église de Saucourt
  - aménagements de l'entrée du village (stade, pôle médical, pharmacie)
  - point sur le dossier Ad'ap
  - projet de hangar à plaquettes
  - rénovation d'un logement communal
- ▶ **4 Virements de crédits**
- ▶ **5 Vente de matériel**

- ▶ 6 Vente de terrain à bâtir
- ▶ 7 Etude sur les ouvrages hydrauliques
- ▶ 8 Commission des fêtes et cérémonies
- ▶ 9 Astreintes et heures supplémentaires
- ▶ 10 Adhésion au PEFC Champagne-Ardenne
- ▶ 11 Questions diverses



▶ **1 Adoption du compte-rendu du Conseil du 06 novembre 2015**

M. le Maire demande s'il y a des observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 6 novembre qui a été communiqué aux élus par courriel ou courrier.

M. Michel HUARD tient à apporter quelques éclaircissements sur la somme de 35 000 € mentionnée dans le CR et versée à la commune par l'ancien fermier pour des travaux de mise en sécurité de la station d'épuration de Doulaincourt qui n'ont pas été réalisés. M. HUARD indique que sur ces 35 000 €, 20 000 auraient été utilisés pour des clôtures dans le cadre de la mise en sécurité des stations de Doulaincourt et de Saucourt. De plus, une potence avait été changée.

Par ailleurs M. Michel HUARD désire savoir si l'augmentation du prix du repas de la cantine a été validée par le conseil municipal.

Le Maire lui répond qu'il ne s'agissait que d'une information sur un projet du conseil départemental, et qu'elle n'a pas donné lieu à une délibération du conseil municipal.

M. Pascal POETTE croit devoir revenir sur l'expression "propos forts déplacés" utilisée par M. le Maire pour qualifier son intervention au début du conseil du 6 novembre. Ces termes lui semblent impropres car, pour lui, ils seraient synonymes de propos vulgaires.

Le Maire répond qu'il a été personnellement très choqué par l'agression de M. POETTE contre Mme FABRE et que, par ailleurs, chacun est libre de voir la vulgarité où bon lui semble. M. Jean-Pierre BAUDOIN ajoute que tous les élus présents, ce soir-là, ont aussi été choqués.

Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents (Mme Françoise SIMON, MM Jacky DUPONT, Michel HUARD et Pascal POËTTE, absents le 06/11/15 ne prennent pas part au vote)

## ► 2 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

### • Intercommunalité

Le Maire revient sur la prochaine révision du "Schéma Départemental de Coopération Intercommunale" qui nous concerne parce que notre communauté de communes est au-dessous du seuil de 5 000 habitants fixé par la loi Notre.

Le Maire regrette que la consultation de la population qui avait été annoncée n'ait pu être effectuée par référendum en raison des délais et que, par ailleurs, la réunion d'information du 25 novembre n'ait rassemblé que très peu de monde.

Le Maire reconnaît cependant qu'il s'agit d'un sujet difficile et complexe. Il pense qu'à défaut de trouver la bonne solution, qui semble ne pas exister, il importe de choisir la moins mauvaise.

Le Maire présente donc la proposition de schéma faite par Monsieur le Préfet lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Dans ce projet préfectoral, la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon (CCVR) fusionne avec la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin.

Monsieur le Maire désapprouve cette option et souligne qu'il ne s'agit en rien de notre bassin de vie.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité refuse le projet de schéma de M. le Préfet proposant la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon et de la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision unanime des conseillers municipaux et expose le choix qu'en conséquence il leur appartient de faire entre l'adhésion de notre commune à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) d'une part, et la fusion de notre Communauté de Communes à la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles (CCBBVF), d'autre part.

Monsieur le Maire relate les rencontres qu'il a eues avec les Présidents des deux communautés jouxtant le territoire communal. Une réunion à Joinville, où il était accompagné de sept conseillers municipaux, a permis de rencontrer les représentants de la CCBJC, et de s'assurer de l'avis favorable de ceux-ci au rattachement de notre commune.

Monsieur le Maire rappelle que la CCBJC correspond au bassin de vie de la commune de Doulaincourt-Saucourt. Elle présente un projet stable de développement autour de la ville de Joinville avec des compétences définies.

Il souligne la cohérence de ce territoire dans les domaines des services aux particuliers, du commerce de proximité, de l'enseignement, de la santé, des sports,

des loisirs et de la culture et dans celui des transports. Il précise qu'avec ses 967 habitants, la commune de Doulaincourt-Saucourt porterait le nombre d'habitants de la CCBJC à près de 15 000 habitants, mettant la nouvelle communauté à l'abri d'une nouvelle révision prévue en 2020.

Ce territoire, à dominante rurale, est organisé autour d'une ville-centre de 3500 habitants et se situe à équidistance des agglomérations de Chaumont et de Saint-Dizier. Ce territoire serait maillé de bourgs-centres comme Poissons, Doulevant-le-Château et Doulaincourt-Saucourt formant un espace cohérent.

Cependant le Maire rappelle que la proposition de fusion de la CCVR avec la CCBBVF a été acceptée à une forte majorité lors du dernier conseil communautaire de la CCVR.

Il rappelle les arguments invoqués par le Président de la CCVR :

Le regroupement de la CCBBVF (6147 hab.) et de la CCVR (4727 hab.) correspond exactement au nouveau canton de Bologne, soit une population totale de 10 874 habitants.

Ce territoire est un espace homogène et structuré situé entre l'Agglomération de Chaumont et la CCBJC ; maillé de bourgs-centres comme Bologne, Froncles, Andelot-Blancheville, Rimaucourt et Doulaincourt-Saucourt et formant un espace cohérent et porteur de projets communs.

Ce territoire a des atouts économiques et apparaît comme un espace cohérent en matière de développement touristique.

Monsieur le Maire fait observer cependant que la taille de cette nouvelle communauté de communes la mettrait à la merci d'une nouvelle restructuration dès 2020. Et surtout, il rappelle que la CCBBVF est divisée : certains en son sein, dont son président, militent pour une fusion immédiate avec la Communauté d'Agglomération de Chaumont.

En conclusion, Monsieur le Maire décide de soumettre au vote des conseillers l'adhésion de la Commune de Doulaincourt-Saucourt à la CCBJC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme Françoise SIMON, MM Michel HUARD et Pascal POËTTE), accepte à la majorité, la proposition de Monsieur le Maire en faveur de l'adhésion de la commune de Doulaincourt-Saucourt à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est ensuite appelé à se prononcer sur la proposition de MM Pascal POËTTE et Michel HUARD en faveur d'une nouvelle intercommunalité sur le territoire du canton de Bologne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix CONTRE et 3 voix POUR ( Mme Françoise SIMON, MM Michel HUARD et Pascal POËTTE ) rejette la proposition d'une nouvelle intercommunalité regroupant la CCVR et la CCBJF.

• **Évolution des Syndicats : SMICTOM, SITD, syndicat d'initiative des trois vallées**

**SMICTOM**

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la fusion des intercommunalités et la dissolution de syndicats, Monsieur le maire soumet à la réflexion des conseillers la proposition de M. le Préfet de dissolution des trois SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), accompagnée d'un transfert de la compétence "collecte" au futur Syndicat Départemental de l'Energie et des Déchets (SDED 52).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la dissolution du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et le transfert de ses compétences au Syndicat Départemental de l'Énergie et des Déchets.

**SITD**

Toujours dans le cadre du même Schéma de Coopération Intercommunale, le Préfet propose la dissolution du SITD (Syndicat Intercommunal de Transport de Doulaincourt) afin de répondre aux exigences de la loi Notre qui interdit une double délégation de la région au département puis du département au syndicat.

Le SITD a largement débattu, en séance, des conséquences de sa disparition annoncée. Le risque est de perdre tous les avantages d'un service rural de proximité : qualité, ponctualité, sécurité des enfants, qualité des personnels et du matériel, maîtrise du coût, et enfin gestion représentative avec participation à toutes les prises de décision.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Préfet, pour les raisons énoncées ci-dessus, le maintien du Syndicat de Transport Scolaire de Doulaincourt sous sa forme actuelle qui donne entière satisfaction, et au sein duquel, chacune de nos communes est représentée

**Syndicat d'Initiative des 3 Vallées**

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la fusion des intercommunalités et la dissolution de syndicats, Monsieur le maire soumet à la réflexion des conseillers la proposition de Monsieur le Préfet de dissolution du Syndicat d'Initiative des 3 Vallées.

Après délibération, considérant qu'il s'agit d'une structure associative et non d'un syndicat intercommunal, et que par conséquent il ne relève pas des contraintes de la loi Notre, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le Syndicat d'Initiative des Trois vallées, et de refuser le projet de Schéma proposant sa dissolution.

### ► 3 Commission des travaux :

#### • **église de Saucourt**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-François GEOFFRIN qui présente les devis concernant les travaux d'électricité de l'église de Saucourt sur Rognon.

Après délibération, le conseil municipal choisit l'offre de Christophe Electricité pour un montant de 18 039.28 € HT soit un montant de 21 647.14 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à lancer les travaux.

#### • **aménagements de l'entrée du village (stade, pôle médical, pharmacie)**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'entrée du village côté Bettaincourt. Il s'agit d'un projet complexe qui doit permettre l'accès sécurisé au stade et au pôle de santé, pour les véhicules comme pour les piétons à partir du village.

Le maire présente un premier devis très complet destiné à déposer les demandes de subventions, pour un montant de 414 358.25 TTC.

Après délibération, le conseil municipal, unanime :

- émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux s'élevant à 345 298.54 € HT soit 414 358.25 TTC ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des financeurs habituels et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### • **point sur le dossier Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)**

Monsieur le Maire informe que le dossier Ad'ap est quasiment bouclé pour l'ensemble des ERP (Etablissement Recevant du Public) dépendant de la commune. L'ensemble des travaux de mise aux normes a été listé et chiffré. Une réunion est prévue avec le cabinet d'assistance conseil et expertise de Nogent pour établir l'agenda programmé des travaux sur une durée de 3, 6 ou 9 ans.

#### • **projet hangar à plaquettes**

Le maire informe de l'excellent retour des demandes de subventions demandées pour le projet de hangar, y compris de la participation du sénateur Bruno SIDO sur son enveloppe personnelle.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment de stockage pour les plaquettes destinées à la chaufferie de groupe scolaire.

Monsieur le Maire propose de recourir à un cabinet de maîtrise d'oeuvre. Un devis de l'entreprise H2M est établi à 5 400 € TTC soit 4 500 € HT pour cette étude (il n'a pas été demandé d'autre devis car la commune était engagée auprès de H2M pour le chantier de rénovation de l'hôtel de l'industrie qui a dû être abandonné)

Après délibération, les élus, unanimes, autorisent le Maire à signer le devis pour la maîtrise d'oeuvre de l'entreprise H2M ainsi que toutes pièces s'y référant.

#### • **rénovation logement communal**

Un logement communal s'est libéré au-dessus de la Mairie de Saucourt et des travaux de peinture sont à prévoir avant de le relouer. Des devis ont été demandés.

#### ► **4 Virements de crédits**

Le maire signale quelques erreurs d'imputation au budget sur du mobilier de l'école. Ces erreurs sans conséquences vont être rectifiées.

#### ► **5 Vente de matériel**

Monsieur le maire rappelle l'achat d'un tracteur par la commune, en remplacement d'un manitou, d'un ancien tracteur et d'une débroussailleuse hors d'usage. Il informe que tout ce matériel a bénéficié d'une reprise d'une valeur totale de 14 400 € soit :

- 10.400 € pour le manitou
- 3.000 € pour le tracteur
- 1.000 € pour la débroussailleuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette reprise et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de la somme de 14 440 € qui viendra en déduction du montant de l'achat du nouveau tracteur (31 000 € TTC).

#### ► **6 Vente de terrain à bâtir : Vente d'un bâtiment**

La municipalité a été sollicitée par des habitants qui cherchent sur la commune du terrain pour faire construire. La réserve foncière de la commune est assez limitée. Il reste en face du cimetière au-dessus du Parking un espace disponible où il serait possible d'aménager au moins trois parcelles

Le Maire revient sur un oubli des Domaines à l'occasion de la vente du garage de Saucourt à M. HUBAIL. Ceux-ci n'avaient évalué que le bâti en oubliant le terrain. Il s'agit d'une différence de quelques euros qui nous oblige cependant à délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles. Il expose que toute cession d'immeubles, ou de droits réels immobiliers, donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la cession de la propriété immobilière section H 1178 sise 31 Grande Rue à Saucourt de 78ca + YD 34 de 1a 60ca moyennant 10 000 euros soit 62.50 € le m<sup>2</sup> à Monsieur HUBAIL Jérôme demeurant 33 grande rue à Saucourt sur Rognon, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- autorise le 2ème adjoint M. GEOFFRIN Jean-François, à signer tout acte administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

## ► 7 Etude sur les ouvrages hydrauliques

Le maire revient sur quelques points autour de l'étude des ouvrages hydrauliques demandée par la CCVR dans le cadre de ses compétences.

La révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne permet pas de savoir de qui relèvera demain cette compétence.

Il y a un élément nouveau à Saucourt, puisqu'un particulier désire y installer une turbine. Le propriétaire de la turbine disposant du droit d'eau, il lui incomberait de prendre en charge l'étude et la réalisation des ouvrages tels que la passe à poissons imposée par l'obligation de continuité écologique qui interdit les obstacles à la circulation des poissons comme des sédiments.

## ► 8 Commission fêtes et cérémonies

Raphaël BILLETTE annonce à l'assemblée une exposition de peinture à la Mairie de Doulaincourt du 11 janvier au 5 février 2016 avec un groupe de 8 exposants.

M. BILLETTE lance un appel aux habitants pour que ceux-ci explorent leurs archives photographiques familiales afin de participer à la réalisation d'une exposition de photographies et cartes postales anciennes retraçant le passé de nos deux villages (les personnes intéressées sont invitées à se mettre en rapport avec la Mairie) M. BAUDOIN rappelle que MM Robert BÉRARD et Gino MICHELOTTI ont déjà réalisé plusieurs expositions à Doulaincourt sur ce thème et seraient peut-être disponibles pour participer à une telle exposition.

Raphaël BILLETTE rappelle ensuite quelques dates :

**le 19 décembre** : Marché de Noël des Canayoux

suivi de la projection du second film de **Cinéma à Doulaincourt** par l'association CINÉ-CLAP : « Wallace et Gromit » (film d'animation)

**le 9 janvier** : Vœux du Maire à 18 heures, salle communale du Marais de Saucourt sur Rognon

**le 30 janvier** : Concours de Belote à la MFR

**le 30 janvier** : Repas des aînés à la salle des fêtes de Saucourt sur Rognon (71 inscrits contre une cinquantaine l'an passé)

Raphaël BILLETTE annonce enfin que deux autres séances de cinéma sont programmées par l'association CINÉ-CLAP :

**le vendredi 12 février 2016** : "La liste de mes envies"  
(comédie dramatique, France)

**le vendredi 18 mars 2016** : " Collision"  
(drame, États-Unis)

## ► 9 Astreintes, heures supplémentaires



Le maire explique qu'il n'est pas possible de rémunérer les employés au régime des astreintes, pour des raisons financières.

Il faudra donc poursuivre avec le système des heures supplémentaires

### ► 10 Adhésion au PEFC Champagne-Ardenne

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC \* (Programme Européen des Forêts Certifiées) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer, à la Politique de Qualité de la Gestion durable définie par PEFC Champagne-Ardenne, et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- de signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Champagne Ardenne en vigueur ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC Champagne-Ardenne en cas d'écart de ses pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- d'accepter, qu'en cas de non mise en oeuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, il s'exposerait à être exclu du système de certification PEFC ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- de signaler toute modification concernant la forêt de la commune ;
- de s'engager à honorer une cotisation à PEFC Champagne-Ardenne.

### ► 11 Questions diverses

M. Jacky DUPONT désire savoir si la commune a été contactée pour l'accueil de migrants. Il informe l'assemblée que lui ont été signalés plusieurs véhicules inconnus immatriculés hors département près des HLM.

M. le Maire précise à M. DUPONT que l'accueil des migrants est très encadré et que la commune n'a pas été contactée.

Monsieur POËTTE veut savoir où en est l'attribution de la Chasse des Grandes Combes. Le Maire lui répond que les négociations se poursuivent et seront probablement finalisées au plus tard en janvier.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h15.

Le Maire  
*Laurent MARRAS*

\* PEFC: Programme Européen des Forêts Certifiées

Les grandes conférences environnementales des années 90, ont donné lieu à une véritable prise de conscience sur les défis environnementaux qui a généré une multitude d'initiatives en développement durable intégrant les populations, les entreprises, les collectivités, les ONG et les syndicats.

Dans ce contexte, la filière forêt-bois-papier a réalisé que ses approvisionnements en bois devaient passer par une gestion raisonnée et durable de la forêt. Soutenue par des associations de protection de la nature et les pouvoirs publics, elle s'est alors mobilisée pour coordonner les actions existantes et créer un système de certification de la gestion forestière durable qui tienne compte des spécificités nationales.

Cette initiative a donné naissance en 1999 au Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC).

Rappel horaires de la Mairie

Permanences : Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h – Mardi et Vendredi de 16h à 19h